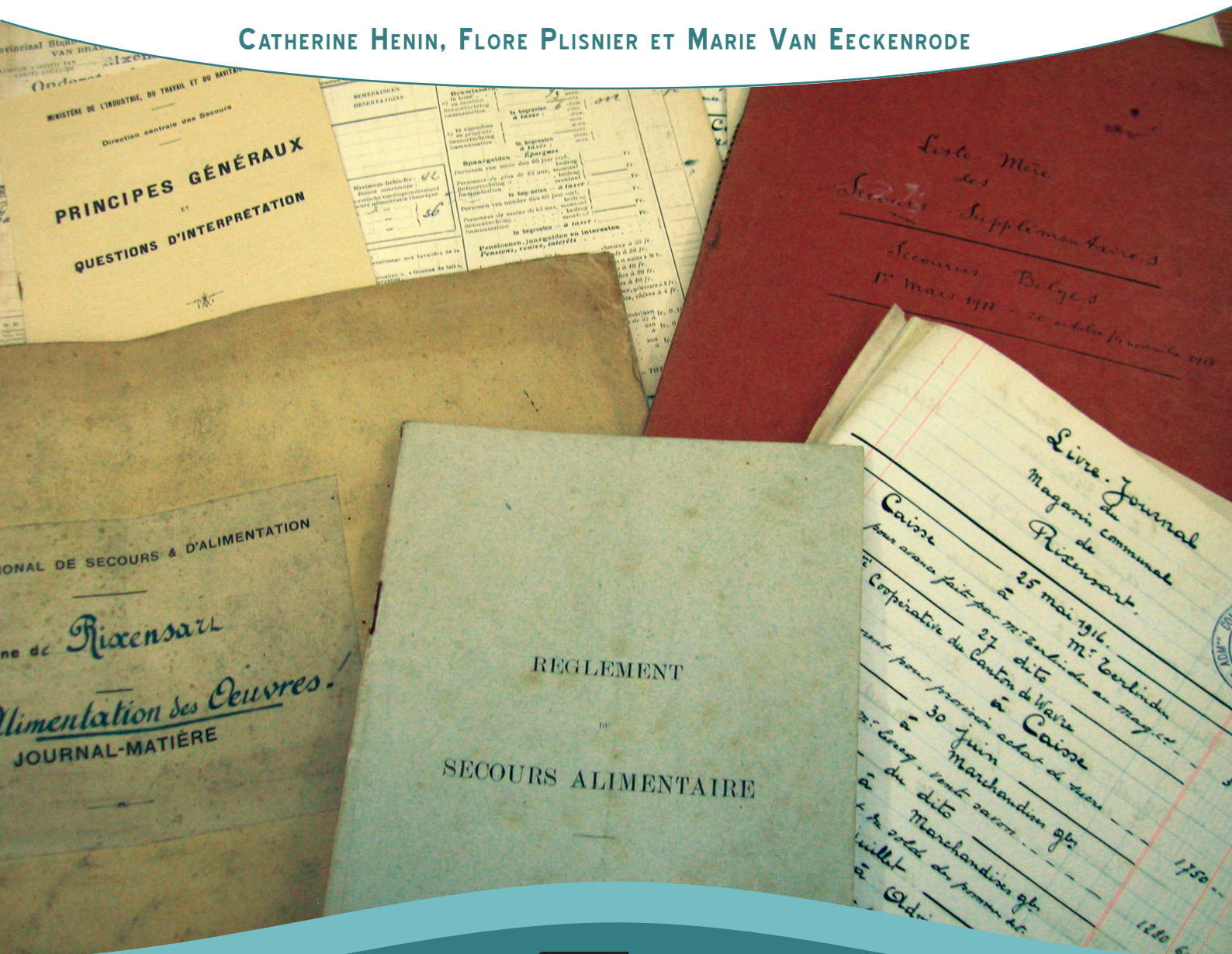


Inventaires des archives des Comités locaux de Secours et d'Alimentation de communes du Brabant wallon (1914-1921)

CATHERINE HENIN, FLORE PLISNIER ET MARIE VAN EECKENRODE



INVENTAIRES DES ARCHIVES DES
COMITÉS LOCAUX DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE
COMMUNES DU BRABANT WALLON
(1914-1921)

ARCHIVES DE L'ÉTAT À LOUVAIN-LA-NEUVE

INVENTAIRES

29-37



Naamsvermelding - Niet Commercieel - Geen Afgeleide Werken

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/nl/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

ISBN : 978 90 5746 737 0

Archives générales du Royaume

D/2014/531/084

Numéro de commande : Publ. 5398

Archives générales du Royaume

Rue de Ruysbroeck, 2

1000 – Bruxelles

La liste complète de nos publications peut être obtenue gratuitement sur simple demande (publicat@arch.be)
et est également consultable sur notre page électronique (<http://arch.arch.be>).

Numéro des instruments : V001-V009

Inventaires des archives des
**Comités locaux de Secours et d’Alimentation de
communes du Brabant wallon**
(1914-1921)

par

Catherine HENIN, Flore PLISNIER et Marie VAN EECKENRODE

avec la collaboration de

Lucie CASTAIGNE, Sophie CORNET, Tiphaine FAVACHE,
Mathieu MINNOYE, Kévin PIROTTE, Maryse ROUCOU
et Nina VAN RYMENAM

Bruxelles
2014

TABLE DES MATIÈRES

I.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE CORBAIS	7
II.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE COURT-SAINT-ÉTIENNE.....	21
III.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE GENVAL	35
IV.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE GREZ-DOICEAU...	49
V.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE MARILLES.....	63
VI.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE RIXENSART	77
VII.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE ROSIÈRES.....	95
VIII.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE TUBIZE	111
IX.	COMITÉ LOCAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION D'OHAIN.....	125

Numéro de l'instrument : V001

Inventaire des archives du
Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais
(1918-1919)

par

Catherine HENIN

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V001

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifié par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA de Corbais*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	11
I. IDENTIFICATION	11
II. CONTEXTE	11
A. Producteur d'archives	11
1. <i>Nom</i>	11
2. <i>Histoire</i>	11
3. <i>Compétences et activités</i>	11
4. <i>Organisation</i>	12
B. Archives	12
1. <i>Historique</i>	12
2. <i>Acquisition</i>	13
III. CONTENU ET STRUCTURE	13
A. Contenu	13
B. Principes de sélection et d'élimination	13
C. Accroissements futurs	13
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	13
A. Conditions d'accès et de reproduction	13
B. Langues et écriture des documents	14
C. Sources complémentaires	14
D. Bibliographie	14
V. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	15
VI. ANNEXES	15
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'Alimentation de l'actuel Brabant wallon	15
INVENTAIRE	19

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE, AÉLN, CLSA Corbais (542-325)
Numéro de l'instrument : V001
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais
Dates: 1918-1919
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 1 n° (0,1 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919, est confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Comme le CNSA et les Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d'Alimentation avaient une mission double : secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles définies par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

n’agissaient qu’en vertu d’une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquelles toutes leurs demandes devaient être soumises avant d’être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional afin de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements : le département des Secours, c’est-à-dire un organisme de bienfaisance, et d’autre part un service à caractère commercial s’occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours : les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privées de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d’aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d’œuvres d’alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d’alimentation, au magasin communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l’ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérât le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées à la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les membres du Comité local de Secours et d’Alimentation de Corbais (président, secrétaire, trésorier, etc.) étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l’Archiviste général du Royaume, soucieux du sort de ces archives, entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l’Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d’archivistes de l’État et de représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³. Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées⁴. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

⁴ Circulaire du 10 février 1920. Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart*, n°9.

dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d’inventoriage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contraint à l’élimination d’une part conséquente de ce vaste ensemble d’archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁵ fut détruite ainsi qu’une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant. Ainsi, seules les archives des comités locaux qui s’étaient soustraits aux directives subsistent-elles actuellement. Tel est le cas du Comité local de Secours et d’Alimentation de Corbais, dont les archives ne furent pas versées à Bruxelles mais conservées au sein des archives communales.

2. ACQUISITION

La commune de Corbais a versé, en 1966, aux Archives générales du Royaume une partie de ses archives couvrant la période 1796 à 1930. Parmi ces documents, était inscrit un livre-journal du Comité local de Secours et d’Alimentation de la commune. Les archives de la commune de Corbais ont été, lors de l’ouverture des Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, transférées dans le nouveau dépôt compétent pour les archives du Brabant wallon. En 2012, le document relatif au Comité local de Secours et d’Alimentation de Corbais a été extrait des archives communales afin de constituer un fonds indépendant.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Seul un livre-journal du Comité local de Secours et d’Alimentation de Corbais a été conservé.

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D’ÉLIMINATION

Nous n’avons aucun renseignement quant aux éventuelles éliminations subies par ce fonds.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n’est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d’Alimentation de Corbais soient encore conservés au sein des archives de la commune de Mont-Saint-Guibert à laquelle Corbais a été rattachée lors de la fusion des communes en 1977.

IV. CONDITIONS D’ACCÈS ET D’UTILISATION

A. CONDITIONS D’ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l’État sont publiques et librement consultables en vertu de l’article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l’État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l’attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n’autorise la communication de l’identité des individus ou de toute information permettant d’identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public,

⁵ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l'État. Vous serez averti à l'écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites dans cet inventaire sont en français.

C. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart. Il s'agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l'Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province du Brabant unitaire.

Notons également que les Archives de l'État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d'alimentation de Court-Saint-Étienne⁶, de Genval⁷, de Grez-Doiceau⁸, de Marilles⁹, d'Ohain¹⁰, de Rixensart¹¹, de Rosières¹² et de Tubize¹³.

D. BIBLIOGRAPHIE

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.

COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.

DE LANNOY C., *L'Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne*, Bruxelles, 2013 (V002).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval*, Bruxelles, 2013 (V003).

⁸ HENIN C. avec la collaboration de CORNET S., FAVACHE T., MINNOYE M., ROUCOU M. et VAN RYMENAM N., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau*, Bruxelles, 2013 (V004).

⁹ VAN EECKENRODE M., avec la collaboration de CASTAIGNE L. et PIROTTE K., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles*, Bruxelles, 2013 (V005).

¹⁰ VAN EECKENRODE M., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain*, Bruxelles, 2014 (V009).

¹¹ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart*, Bruxelles, 2013 (V006).

¹² HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières*, Bruxelles, 2013 (V007).

¹³ PLISNIER F. *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize*, Bruxelles, 2013 (V008).

DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d'Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l'IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.

DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d'Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.

HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l'Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.

HENRY A., *L'œuvre du Comité National de Secours et d'Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.

JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l'Université catholique de Louvain, 2011.

V. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve par Fabian Desmet au mois de mai 2012. L'inventaire a été rédigé par Catherine Henin, chef de service aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, qui a également rédigé la description générale du fonds.

Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l'État : *Directives relatives au contenu et à la forme d'un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

VI. ANNEXES

LISTE DES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE L'ACTUEL BRABANT WALLON

COMITÉS RÉGIONAUX	COMITÉS LOCAUX
Comité régional de Braine-l'Alleud	Comité local de Braine-l'Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast
	Comité local de Rebecq-Rognon
	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
Comité régional de Genappe	Comité local de Baisy-Thy
	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val
	Comité local de Loupoigne
	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais

	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
	Comité local de Ways
Comité régional de Jodoigne	Comité local d'Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d'Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d'Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche
	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne
	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles
	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d'Opprebais
	Comité local d'Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais
	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d'Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d'Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
	Comité local de Thines
	Comité local de Virginal
Comité régional de Perwez	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d'Hévillers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André
	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent

	Comité local d'Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thorembais-les-Béguines
	Comité local de Thorembais-Saint-Trond
	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de l'Écluse
	Comité local de Neerheydissem
	Comité local de Opheydissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
Comité régional de Wavre	Comité local d'Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain
	Comité local de Céroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux
	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont
	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne
	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d'Ohain
	Comité local d'Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

1. Livre journal.
mai 1918 - juin 1919. 1 volume
Ce volume comprend la comptabilité de la caisse, du magasin régional, des frais généraux, des profits et pertes, des vidanges, du capital mais aussi l'inventaire du matériel et quelques procès-verbaux de séances.

Numéro de l'instrument : V002

Inventaire des archives du
**Comité local de Secours et d'Alimentation de
Court-Saint-Étienne**

(1917-1920)

par

Catherine HENIN

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V002

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifié par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA de Court-Saint-Étienne*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	25
I. IDENTIFICATION	25
II. CONTEXTE	25
A. Producteur d'archives	25
1. <i>Nom</i>	25
2. <i>Histoire</i>	25
3. <i>Compétences et activités</i>	26
4. <i>Organisation</i>	26
B. Archives	26
1. <i>Historique</i>	26
2. <i>Acquisition</i>	27
III. CONTENU ET STRUCTURE	27
A. Contenu	27
B. Principes de sélection et d'élimination	27
C. Accroissements futurs	27
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	28
A. Conditions d'accès et de reproduction	28
B. Langues et écriture des documents	28
C. Sources complémentaires	28
D. Bibliographie	29
V. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	29
VI. ANNEXES	29
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'Alimentation de l'actuel Brabant wallon	29
INVENTAIRE	33

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AÉLN, CLSA Court-Saint-Étienne (542-347)
Numéro de l'instrument : V002
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne
Dates: 1917-1920
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 2 n^{os} (0,1 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919 sera confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Similairement au CNSA et aux Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d’Alimentation avaient une mission double : secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles tracées par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux n’agissaient qu’en vertu d’une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquelles toutes leurs demandes devaient être soumises avant d’être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional aux fins de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements : le département des Secours c’est-à-dire un organisme de bienfaisance et d’autre part un service à caractère commercial s’occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours : les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privées de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d’aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d’œuvres d’alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d’alimentation, au magasin communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l’ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérât le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les membres du Comité local de Secours et d’Alimentation de Court-Saint-Étienne (président, secrétaire, trésorier, etc.) étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l’Archiviste général du Royaume soucieux du sort de ces archives entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l’Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d’archivistes de l’État et de

représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³. Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées⁴. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d’inventoriage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contraignit l’élimination d’une part conséquente de ce vaste ensemble d’archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁵ fut détruite ainsi qu’une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant. Aussi, actuellement seules les archives des comités locaux qui s’étaient soustraits aux directives subsistent. Tel est le cas du Comité local de Secours et d’Alimentation de Court-Saint-Étienne dont les archives ne furent pas versées à Bruxelles mais conservées au sein des archives communales.

2. ACQUISITION

La commune de Court-Saint-Étienne a versé, en 1966, aux Archives générales du Royaume une partie de ses archives couvrant la période 1816 à 1930. Parmi ces documents, étaient inscrits un registre de correspondance et un livre de compte du Comité local de Secours et d’Alimentation de la commune. Les archives de la commune de Court-Saint-Étienne ont été, lors de l’ouverture des Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, transférées dans le nouveau dépôt compétent pour les archives du Brabant wallon. En 2012, les documents relatifs au Comité local de Secours et d’Alimentation de Court-Saint-Étienne ont été extraits des archives communales afin de constituer un fonds indépendant.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Seul un registre de correspondance et un livre de compte du Comité local de Secours et d’Alimentation de Court-Saint-Étienne ont été conservés.

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D’ÉLIMINATION

Nous n’avons aucun renseignement quant aux éventuelles éliminations subies par ce fonds.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n’est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d’Alimentation de Court-Saint-Étienne soient encore conservés au sein des archives de la commune.

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

⁴ Circulaire du 10 février 1920. Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart*, n°9.

⁵ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l'État. Vous serez averti à l'écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites au sein de cet inventaire sont en français.

C. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Etienne. Il s'agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l'Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province du Brabant unitaire.

Notons également que les Archives de l'État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d'alimentation de Corbais⁶, de Genval⁷, de Grez-Doiceau⁸, de Marilles⁹, d'Ohain¹⁰, de Rixensart¹¹, de Rosières¹² et de Tubize¹³.

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais*, Bruxelles, 2013 (V001).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval*, Bruxelles, 2013 (V003).

⁸ HENIN C. avec la collaboration de CORNET S., FAVACHE T., MINNOYE M., ROUCOU M. et VAN RYMENAM N., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau*, Bruxelles, 2013 (V004).

⁹ VAN EECKENRODE M., avec la collaboration de CASTAIGNE L. et PIROTTE K., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles*, Bruxelles, 2013 (V005).

¹⁰ VAN EECKENRODE M., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain*, Bruxelles, 2013 (V009).

¹¹ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart*, Bruxelles, 2013 (V006).

¹² HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières*, Bruxelles, 2013 (V007).

¹³ PLISNIER F. *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize*, Bruxelles, 2013 (V008).

D. BIBLIOGRAPHIE

- AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.
- AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.
- COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.
- DE LANNOY C., *L’Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.
- DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d’Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l’IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.
- DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d’Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.
- HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l’Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.
- HENRY A., *L’œuvre du Comité National de Secours et d’Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.
- JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l’Université catholique de Louvain, 2011.

V. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve par Fabian Desmet au mois d’août 2012. L’inventaire a été rédigé par Catherine Henin, chef de service aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, qui a également rédigé la description générale du fonds.

Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l’État : *Directives relatives au contenu et à la forme d’un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

VI. ANNEXES

LISTE DES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D’ALIMENTATION DE L’ACTUEL BRABANT WALLON

COMITÉS RÉGIONAUX	COMITÉS LOCAUX
Comité régional de Braine-l’Alleud	Comité local de Braine-l’Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast

	Comité local de Rebecq-Rognon
	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
Comité régional de Genappe	Comité local de Baisy-Thy
	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val
	Comité local de Loupoigne
	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais
	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
Comité régional de Jodoigne	Comité local de Ways
	Comité local d’Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d’Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d’Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche
	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne
	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles
	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d’Opprebais
	Comité local d’Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais
	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d’Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d’Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac

	Comité local de Thines
	Comité local de Virginal
Comité régional de Perwez	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d’Héviliers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André
	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent
	Comité local d’Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thorembais-les-Béguines
	Comité local de Thorembais-Saint-Trond
	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de l’Écluse
	Comité local de Neerheydissem
	Comité local de Opheydissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
Comité régional de Wavre	Comité local d’Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain
	Comité local de Céroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux
	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont
	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne
	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d’Ohain
	Comité local d’Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

- | | | |
|----|---|----------|
| 1. | Registre de copie-lettres.
17 avril 1918 – 4 octobre 1920. | 1 volume |
| 2. | Registre de compte des denrées alimentaires.
1917-1918. | 1 volume |

Numéro de l'instrument : V003

Inventaire des archives du
Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval
(1917-1918)

par

Catherine HENIN

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V003

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifié par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA de Genval*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	39
I. IDENTIFICATION	39
II. CONTEXTE	39
A. Producteur d'archives	39
1. <i>Nom</i>	39
2. <i>Histoire</i>	39
3. <i>Compétences et activités</i>	40
4. <i>Organisation</i>	40
B. Archives	40
1. <i>Historique</i>	40
2. <i>Acquisition</i>	41
III. CONTENU ET STRUCTURE	41
A. Contenu	41
B. Principes de sélection et d'élimination	41
C. Accroissements futurs	41
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	41
A. Conditions d'accès et de reproduction	41
B. Langues et écriture des documents	42
C. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	42
D. Sources complémentaires	42
E. Bibliographie	43
V. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	43
VI. ANNEXES	43
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'alimentation de l'actuel Brabant wallon	43
INVENTAIRE	47

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE, AÉLN, CLSA Genval (542-326)
Numéro de l'instrument : V003
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval
Dates: 1917-1918
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 2 n^{os} (0,1 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919 sera confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Similairement au CNSA et aux Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d’Alimentation avaient une mission double : secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles tracées par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux n’agissaient qu’en vertu d’une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquelles toutes leurs demandes devaient être soumises avant d’être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional aux fins de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements : le département des Secours c’est-à-dire un organisme de bienfaisance et d’autre part un service à caractère commercial s’occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours : les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privées de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d’aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d’œuvres d’alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d’alimentation, au magasin communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l’ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérât le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les membres du Comité local de Secours et d’Alimentation de Genval étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l’Archiviste général du Royaume soucieux du sort de ces archives entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l’Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d’archivistes de l’État et de représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³.

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées⁴. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d'inventoriage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contrainst l'élimination d'une part conséquente de ce vaste ensemble d'archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁵ fut détruite ainsi qu'une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant. Aussi, actuellement seules les archives des comités locaux qui s'étaient soustraits aux directives subsistent. Tel est le cas du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval dont les archives ne furent pas versées à Bruxelles mais conservées au sein des archives communales.

2. ACQUISITION

La commune de Genval a versé, en 1965, aux Archives générales du Royaume une partie de ses archives couvrant la période 1825 à 1930. Parmi ces documents, étaient inscrites des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de la commune. Les archives de la commune de Genval ont été, lors de l'ouverture des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, transférées dans le nouveau dépôt compétent pour les archives du Brabant wallon. En 2010, les documents relatifs au Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval ont été extraits des archives communales afin de constituer un fonds indépendant.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Les archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval sont excessivement lacunaires et ne comportent que deux articles.

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D'ÉLIMINATION

Nous n'avons aucun renseignement quant aux éventuelles éliminations subies par ce fonds.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n'est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval soient encore conservés au sein des archives de la commune de Rixensart à laquelle elle a été rattachée lors de la fusion des communes en 1977.

IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la

⁴ Circulaire du 10 février 1920. Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart*, n°9.

⁵ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l'État. Vous serez averti à l'écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites au sein de cet inventaire sont en français.

C. CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s'impose.

D. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval. Il s'agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l'Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province du Brabant unitaire.

Notons également que les Archives de l'État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d'alimentation de Corbais⁶, de Court-Saint-Étienne⁷, de Grez-Doiceau⁸, de Marilles⁹, d'Ohain¹⁰, de Rixensart¹¹, de Rosières¹² et de Tubize¹³.

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais*, Bruxelles, 2013 (V001).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne*, Bruxelles, 2013 (V002).

⁸ HENIN C. avec la collaboration de CORNET S., FAVACHE T., MINNOYE M., ROUCOU M. et VAN RYMENAM N., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau*, Bruxelles, 2013 (V004).

⁹ VAN EECKENRODE M., avec la collaboration de CASTAIGNE L. et PIROTTE K., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles*, Bruxelles, 2013 (V005).

¹⁰ VAN EECKENRODE M., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain*, Bruxelles, 2013 (V009).

¹¹ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart*, Bruxelles, 2013 (V006).

¹² HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières*, Bruxelles, 2013 (V007).

¹³ PLISNIER F. *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize*, Bruxelles, 2013 (V008).

E. BIBLIOGRAPHIE

- AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.
- AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.
- COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.
- DE LANNOY C., *L’Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.
- DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d’Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l’IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.
- DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d’Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.
- HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l’Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.
- HENRY A., *L’œuvre du Comité National de Secours et d’Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.
- JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l’Université catholique de Louvain, 2011.

V. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve par Monsieur Fabian Desmet au mois de mai 2012. L’inventaire a été rédigé par Madame Catherine Henin, chef de service aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, qui a également rédigé la description générale du fonds. Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l’État : *Directives relatives au contenu et à la forme d’un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

VI. ANNEXES

LISTE DES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D’ALIMENTATION DE L’ACTUEL BRABANT WALLON

COMITÉS RÉGIONAUX	COMITÉS LOCAUX
Comité régional de Braine-l’Alleud	Comité local de Braine-l’Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast
	Comité local de Rebecq-Rognon

	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
Comité régional de Genappe	Comité local de Baisy-Thy
	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val
	Comité local de Loupoigne
	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais
	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
	Comité local de Ways
Comité régional de Jodoigne	Comité local d'Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d'Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d'Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche
	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne
	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles
	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d'Opprebais
	Comité local d'Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais
	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d'Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d'Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
	Comité local de Thines

	Comité local de Virginal
Comité régional de Perwez	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d'Héviliers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André
	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent
	Comité local d'Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thoremuais-les-Béguines
	Comité local de Thoremuais-Saint-Trond
	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de l'Écluse
	Comité local de Neerheydissem
	Comité local de Opheydissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
Comité régional de Wavre	Comité local d'Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain
	Comité local de Céroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux
	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont
	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne
	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d'Ohain
	Comité local d'Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

- | | | |
|----|---|-----------|
| 1. | Bilan du magasin communal de Genval.
août 1917 - juillet 1918. | 1 chemise |
| 2. | Liste des personnes ayant travaillé pour l'ennemi.
s.d. | 1 pièce |

Numéro de l'instrument : V004

Inventaire des archives du
Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau
(1916-1919)

par

Catherine HENIN

avec la collaboration de

Sophie CORNET, Tiphaine FAVACHE, Mathieu MINNOYE,
Maryse ROUCOU et Nina VAN RYMENAM

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V004

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifié par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA de Grez-Doiceau*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	53
I. IDENTIFICATION	53
II. CONTEXTE	53
A. Producteur d'archives	53
1. <i>Nom</i>	53
2. <i>Histoire</i>	53
3. <i>Compétences et activités</i>	54
4. <i>Organisation</i>	54
B. Archives	54
1. <i>Historique</i>	54
2. <i>Acquisition</i>	55
III. CONTENU ET STRUCTURE	55
A. Contenu	55
B. Principes de sélection et d'élimination	55
C. Accroissements futurs	55
D. Mode de classement	56
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	56
A. Conditions d'accès et de reproduction	56
B. Langues et écriture des documents	56
C. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	56
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES	56
A. Sources complémentaires	56
B. Bibliographie	57
VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	57
VII. ANNEXES	58
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'Alimentation de l'actuel Brabant wallon	58
INVENTAIRE	61
I. DÉPARTEMENT ALIMENTATION	61
II. DÉPARTEMENT AGRICOLE	61
III. DÉPARTEMENT SECOURS	61
A. Secours Ordinaires (Secours A)	61
B. Secours –Soutien (Secours B)	61
C. Secours –Tuberculeux (Secours T)	61

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AÉLN, CLSA Grez-Doiceau (542-232)
Numéro de l'instrument : V004
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau
Dates: 1916-1919
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 11 n^{os} (0,2 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919 sera confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Similairement au CNSA et aux Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d'Alimentation avaient une mission double : secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles tracées par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux n'agissaient qu'en vertu d'une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquels toutes leurs demandes devaient être soumises avant d'être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional aux fins de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements : le département des Secours c'est-à-dire un organisme de bienfaisance et d'autre part un service à caractère commercial s'occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours : les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privé de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d'aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d'œuvres d'alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d'alimentation communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l'ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérât le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les membres (président, secrétaire, trésorier, etc.) du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l'Archiviste général du Royaume soucieux du sort de ces archives entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d'archivistes de l'État et de

représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³. Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d’inventoriage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contraignit l’élimination d’une part conséquente de ce vaste ensemble d’archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁴ fut détruite ainsi qu’une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant. Aussi, actuellement seules les archives des comités locaux qui s’étaient soustraits aux directives subsistent. Tel est le cas du Comité local de Secours et d’Alimentation de Grez-Doiceau dont les archives ne furent pas versées à Bruxelles mais conservées au sein de la commune.

2. ACQUISITION

La commune de Grez-Doiceau a versé, en 1967, aux Archives générales du Royaume une partie de ses archives. Parmi ces documents, étaient inscrites des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de la commune. Les archives de la commune de Grez-Doiceau ont été, lors de l’ouverture des Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, transférées dans le nouveau dépôt compétent pour les archives du Brabant wallon. En 2010, les documents relatifs au Comité local de Secours et d’Alimentation de Grez-Doiceau ont été extraits des archives communales afin de constituer un fonds indépendant.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Grez-Doiceau permettent d’appréhender l’ampleur des tâches dévolues aux différents comités régionaux et locaux dans l’aide à la population durant la Première guerre mondiale. De plus, elles pallient la destruction des archives de la plupart des comités locaux en offrant une vision de l’organisation de l’institution au niveau local.

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D’ÉLIMINATION

Nous ne savons rien d’éventuelles éliminations antérieures au versement de ces archives aux Archives de l’État.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n’est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d’Alimentation de Grez-Doiceau soient encore conservés au sein des archives de cette commune.

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

⁴ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

D. MODE DE CLASSEMENT

Malgré le caractère lacunaire du fonds, le classement adopté s'inspire de la structure administrative du CNSA qui fut reproduite aux niveaux provincial, régional et local. L'inventaire s'ouvre sur les documents relatifs au département Alimentation puis ceux du département Agricole et enfin ceux du département Secours. Une distinction a été opérée entre les différents secours : Secours A ou ordinaires ou alimentaires, Secours aux évacués et Secours B ou Secours-Soutien.

IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l'État. Vous serez averti à l'écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites au sein de cet inventaire sont en français.

C. CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s'impose.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau. Il s'agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l'Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province du Brabant unitaire.

Notons également que les Archives de l'État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d'alimentation de Corbais⁵, de Court-Saint-Étienne⁶, de Genval⁷, de Marilles⁸, d'Ohain⁹, de Rixensart¹⁰, de Rosières¹¹ et de Tubize¹².

B. BIBLIOGRAPHIE

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.

COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.

DE LANNOY C., *L'Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.

DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d'Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l'IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.

DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d'Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.

HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l'Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.

HENRY A., *L'œuvre du Comité National de Secours et d'Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.

JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l'Université catholique de Louvain, 2011.

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Cet inventaire a été réalisé par Sophie Cornet, Tiphaine Favache, Mathieu Minnoye, Maryse Roucou et Nina Van Rymenam dans le cadre du cours « *Séminaire d'archivistique : archives publiques* » de l'Université catholique de Louvain de l'année académique 2009-2010. Ce

⁵ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais*, Bruxelles, 2013 (V001).

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne*, Bruxelles, 2013 (V002).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval*, Bruxelles, 2013 (V003).

⁸ VAN EECKENRODE M., avec la collaboration de CASTAIGNE L. et PIROTTE K., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles (1916-1921)*, Bruxelles, 2013 (V005).

⁹ VAN EECKENRODE M., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain*, Bruxelles, 2014 (V009).

¹⁰ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart*, Bruxelles, 2013 (V006).

¹¹ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières*, Bruxelles, 2013 (V007).

¹² PLISNIER F. *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize*, Bruxelles, 2013 (V008).

travail a ensuite été corrigé et adapté aux normes des publications des Archives de l’État par Madame Catherine Henin, chef de service aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve qui a également rédigé la description générale du fonds. Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve par Monsieur Fabian Desmet au mois d’août 2010.

Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l’État : *Directives relatives au contenu et à la forme d’un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

VII. ANNEXES

LISTE DES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D’ALIMENTATION DE L’ACTUEL BRABANT WALLON

COMITÉS RÉGIONAUX	COMITÉS LOCAUX
Comité régional de Braine-l’Alleud	Comité local de Braine-l’Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast
	Comité local de Rebecq-Rognon
	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
Comité régional de Genappe	Comité local de Baisy-Thy
	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val
	Comité local de Loupoigne
	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais
	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
	Comité local de Ways
Comité régional de Jodoigne	Comité local d’Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d’Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d’Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche
	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne

	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles
	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d’Opprebais
	Comité local d’Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais
	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d’Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d’Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
	Comité local de Thines
Comité régional de Perwez	Comité local de Virginal
	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d’Hévíllers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André
	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent
	Comité local d’Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thorembois-les-Béguines
	Comité local de Thorembois-Saint-Trond
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
	Comité local de l’Écluse
	Comité local de Neerheylissem
Comité régional de Wavre	Comité local de Opheylissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
	Comité local d’Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain
	Comité local de Céroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux

	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont
	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne
	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d'Ohain
	Comité local d'Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

I. DÉPARTEMENT ALIMENTATION

1. Circulaires et correspondance.
1916-1919. 1 chemise
2. Extraits de compte trimestriels du magasin régional.
1916-1919. 1 chemise
3. Tableaux généraux mensuels de la situation du département « Alimentation ».
1917-1919 1 chemise
Contenu: Ces tableaux détaillent les ventes, les achats mais aussi les réserves de vivres.
4. Alimentation. Comptabilité mensuelle des denrées.
1917-1918. 1 chemise
5. Pièces de comptabilité.
1917-1919. 1 chemise
6. Rapports des distributions mensuelles de cartes donnant droits à des vivres.
1916-1919. 1 chemise

II. DÉPARTEMENT AGRICOLE

7. Rapports mensuels de la situation du magasin et de la caisse.
1916-1919. 1 chemise

III. DÉPARTEMENT SECOURS

A. SECOURS ORDINAIRES (SECOURS A)

8. Circulaire et listes des bénéficiaires des distributions de féculents.
1917. 1 chemise
10. Dossier concernant la distribution de nourriture aux évacués.
1918. 1 chemise

B. SECOURS –SOUTIEN (SECOURS B)

11. Dossier concernant les bénéficiaires des Secours Soutien.
1916. 1 chemise

C. SECOURS –TUBERCULEUX (SECOURS T)

9. Dossier concernant le« Secours T.
1917-1919. 1 chemise

Numéro de l'instrument : V005

Inventaire des archives du
Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles
(1916-1921)

par

Marie VAN EECKENRODE

avec la collaboration de

Lucie CASTAIGNE et Kévin PIROTTE

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V005

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiée par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA de Marilles*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	67
I. IDENTIFICATION.....	67
II. CONTEXTE.....	67
A. Producteur d'archives	67
1. <i>Nom</i>	67
2. <i>Histoire</i>	67
3. <i>Compétences et activités</i>	68
4. <i>Organisation</i>	68
B. Archives	68
1. <i>Historique</i>	68
2. <i>Acquisition</i>	69
III. CONTENU ET STRUCTURE	69
A. Contenu	69
B. Principes de sélection et d'élimination	69
C. Accroissements futurs	70
D. Mode de classement	70
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	70
A. Conditions d'accès et de reproduction	70
B. Langues et écriture des documents	70
C. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	71
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES.....	71
A. Sources complémentaires.....	71
B. Bibliographie.....	71
VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION.....	72
VII. ANNEXES	72
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'Alimentation de l'actuel Brabant wallon.....	72
INVENTAIRE	75
I. GÉNÉRALITÉS.....	75
II. DÉPARTEMENT AGRICOLE	75
III. DÉPARTEMENT ALIMENTATION.....	75
IV. DÉPARTEMENT SECOURS	75

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AÉLN, CLSA Marilles (542-444)
Numéro de l'instrument : V005
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles
Dates: 1916-1921
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 13 n^{os} (0,14 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919 sera confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

Le Comité local de Marilles dépendait du Comité régional de Jodoigne.

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Similairement au CNSA et aux Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d’Alimentation avaient une mission double : secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles tracées par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux n’agissaient qu’en vertu d’une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquels toutes leurs demandes devaient être soumises avant d’être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional aux fins de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements : le département des Secours c’est-à-dire un organisme de bienfaisance et d’autre part un service à caractère commercial s’occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours : les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privées de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d’aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d’œuvres d’alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d’alimentation, au magasin communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l’ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérât le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les membres (président, secrétaire, trésorier, etc.) du Comité local de Secours et d’Alimentation de Marilles étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l’Archiviste général du Royaume soucieux du sort de ces archives entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l’Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d’archivistes de l’État et de représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³.

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées⁴. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d’inventariage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contrainst l’élimination d’une part conséquente de ce vaste ensemble d’archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁵ fut détruite ainsi qu’une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant. Aussi, actuellement seules les archives des comités locaux qui s’étaient soustraits aux directives subsistent. La majeure partie des archives du CLSA de Marilles a ainsi été détruite en 1955, il nous reste seulement aujourd’hui les documents oubliés à l’administration communale.

2. ACQUISITION

La commune de Marilles a versé, en 1967, aux Archives générales du Royaume une partie de ses archives couvrant l’an XIV (1806) à 1933. Parmi ces documents, se trouvaient des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de la commune. Lors de l’ouverture des Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, nouveau dépôt compétent pour les archives du Brabant wallon, en 2007, ces documents y seront transférés. En 2012, à l’occasion de l’ouverture à la recherche des archives de la commune, les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Marilles ont été extraits des archives communales afin de constituer un fonds indépendant.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Marilles, malgré le peu d’ampleur du fonds, permettent dans une certaine mesure d’appréhender l’ampleur des tâches dévolues aux différents comités régionaux et locaux dans l’aide à la population durant la Première Guerre mondiale. De plus, elles pallient la destruction des archives de la plupart des comités locaux en offrant une vision de l’organisation de l’institution au niveau local.

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D’ÉLIMINATION

En 1955, les archives du Comité local de Marilles ont été détruits. Heureusement l’inventaire de ces documents dressé avant leur destruction, nous permet de connaître la nature des documents éliminés : une liasse de circulaires et d’instructions (1916-1919) ; pour son département alimentation : deux « journaux matières » (mai 1916 –juin 1919), quatre registres des débits de farine (22 mars 1917 – 30 janvier 1919) et un cinquième concernant les rations supplémentaires (3 octobre 1918 – 10 avril 1919), trois registres concernant les débits de denrées diverses (1^{er} avril 1917 – 15 juin 1919) et un quatrième concernant les rations supplémentaires (10 mars 1918 – 31 janvier 1919) ; pour le département secours : des feuilles de secours et des déclarations de ressources pour l’année 1917. Les documents ici inventoriés

⁴ Circulaire du 10 février 1920. Ce document porte la cote n° 9 du présent inventaire.

⁵ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

ont été retrouvés en 2012, aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, dans les archives de la commune de Marilles. Elles n'ont donc pas fait partie du versement d'après-guerre et ont ainsi échappé à la destruction.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n'est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles soient encore conservés au sein des archives de la commune d'Orp-Jauche, entité communale à laquelle Marilles est rattachée depuis la fusion des communes en 1977.

D. MODE DE CLASSEMENT

Le classement adopté s'inspire de la structure administrative du CNSA qui fut reproduite aux niveaux provincial, régional et local. L'inventaire s'ouvre sur des pièces générales (correspondance, circulaires, instructions, etc.) ; leur succèdent les documents concernant le département Alimentation et le département Agricole et enfin ceux du département Secours. Habituellement, une distinction est opérée entre les différents secours : Secours A ou ordinaires ou alimentaires, Secours B ou Secours-Soutien, Secours C ou Secours-Chômage, Secours T ou Secours Tuberculeux, Secours aux réfugiés, Secours médico-pharmaceutiques et Secours-Pension. Mais le fonds d'archives du CLSA de Marilles est d'une ampleur trop réduite pour effectuer ces distinctions et ne nous renseigne pas sur toutes les missions de l'organisme.

IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l'État. Vous serez averti à l'écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites au sein de cet inventaire sont en français ou en allemand.

C. CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s'impose.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles. Il s'agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l'Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province du Brabant unitaire.

Notons également que les Archives de l'État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d'alimentation de Corbais⁶, de Court-Saint-Étienne⁷, de Genval⁸, de Grez-Doiceau⁹, d'Ohain¹⁰, de Rixensart¹¹, de Rosières¹² et de Tubize¹³. Le même dépôt conserve les archives de la commune de Marilles pour la période concernée.

B. BIBLIOGRAPHIE

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.

COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.

DE LANNOY C., *L'Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais*, Bruxelles, 2013 (V001).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne*, Bruxelles, 2013 (V002).

⁸ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval*, Bruxelles, 2013 (V003).

⁹ HENIN C. avec la collaboration de CORNET S., FAVACHE T., MINNOYE M., ROUCOU M. et VAN RYMENAM N., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau*, Bruxelles, Bruxelles, 2013 (V004).

¹⁰ VAN EECKENRODE M., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain*, Bruxelles, 2014 (V009).

¹¹ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart*, Bruxelles, 2013 (V006).

¹² HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières*, Bruxelles, 2013 (V007).

¹³ PLISNIER F. *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize*, Bruxelles, 2013 (V008).

DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d'Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l'IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.

DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d'Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.

HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l'Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.

HENRY A., *L'œuvre du Comité National de Secours et d'Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.

JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l'Université catholique de Louvain, 2011.

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Cet inventaire a été réalisé par Lucie Castaigne et Kevin Pirotte dans le cadre du cours « Séminaire d'archivistique : archives publiques » de l'Université catholique de Louvain de l'année académique 2011-2012. Ce travail a ensuite été corrigé et adapté aux normes des publications des Archives de l'État par Marie Van Eeckenrode, attachée scientifique aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve qui a également rédigé la description générale du fonds. Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve par Lucie Castaigne et Kevin Pirotte et par Stéphane Vanleynseele.

Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l'État : *Directives relatives au contenu et à la forme d'un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

VII. ANNEXES

LISTE DES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE L'ACTUEL BRABANT WALLON

COMITÉS RÉGIONAUX	COMITÉS LOCAUX
Comité régional de Braine-l'Alleud	Comité local de Braine-l'Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast
	Comité local de Rebecq-Rognon
	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
	Comité local de Baisy-Thy
Comité régional de Genappe	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val
	Comité local de Loupoigne

	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais
	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
	Comité local de Ways
Comité régional de Jodoigne	Comité local d’Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d’Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d’Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche
	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne
	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles
	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d’Opprebais
	Comité local d’Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais
	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d’Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d’Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
	Comité local de Thines
	Comité local de Virginal
Comité régional de Perwez	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d’Héviliers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André

	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent
	Comité local d’Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thorembois-les-Béguines
	Comité local de Thorembois-Saint-Trond
	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de l’Écluse
	Comité local de Neerheydissem
	Comité local de Opheydissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
Comité régional de Wavre	Comité local d’Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain
	Comité local de Céroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux
	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont
	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne
	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d’Ohain
	Comité local d’Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

I. GÉNÉRALITÉS

1. Instructions pour les comités locaux de Secours et d'Alimentation de la province de Brabant.
s.d. 1 volume
2. Reçus attestant la réception de bons-monnaies par le Comité local de Marilles.
5 avril 1917 – 4 décembre 1918. 1 chemise
3. Correspondance reçue de la ville de Louvain concernant une manifestation en l'honneur du comte Jean de Mérode.
2 août 1919. 2 pièces
4. Circulaires concernant l'office en liquidation du Comité national de Secours et d'Alimentation.
1919-1920. 1 chemise

II. DÉPARTEMENT AGRICOLE

5. Livre des répartitions des distributions faites par les agriculteurs participants.
1916-1917. 1 volume
6. Avertissement d'octroi de subsides par le Comité national de Secours et d'Alimentation.
1919. 1 pièce

III. DÉPARTEMENT ALIMENTATION

7. Pièces concernant les magasins communaux.
1918. 4 pièces
8. Relevés des ventes de matériel concernant le Département Alimentation.
s.d. 3 pièces
9. Inventaire des réserves alimentaires des magasins communaux.
31 mai 1918 – 31 mars 1919. 1 chemise
Concerne également les réserves de nourriture consacrées au secours alimentaire et à la soupe populaire.

IV. DÉPARTEMENT SECOURS

10. Correspondance concernant le Département Secours.
16 avril 1918 – 15 janvier 1921. 1 chemise
11. Livre de caisse (soupe populaire, repas scolaires, restaurants économiques, secours T ou secours tuberculeux, magasin, œuvres, cantines maternelles, personnes dites « débiles », secours alimentaire, secours des familles de soldats,

- secours B ou secours-soutien).
31 mai 1917 – 26 juin 1919. 1 volume
Contient, de l'autre côté du volume, des listes de réfugiés et d'évacués de 1917-1918.
12. Bordereau d'envoi de feuilles de timbres médicaux. 1 pièce
1917.
Dix timbres médicaux y sont annexés.
- Listes de réfugiés et d'évacués. 1 volume
1917-1918.
Ce volume est conservé sous la cote n° 11 de cet inventaire.
Contient, de l'autre côté du volume, le livre de caisse.
13. Contrat concernant la construction d'une croix pour le décès d'un évacué. 1 pièce
1919.

Numéro de l'instrument : V006

Inventaire des archives du
Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart
(1914-1920)

par

Catherine HENIN

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V006

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifié par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA de Rixensart*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	81
<i>I. IDENTIFICATION.....</i>	<i>81</i>
<i>II. CONTEXTE</i>	<i>81</i>
A. Producteur d'archives	81
1. Nom	81
2. Histoire.....	81
3. Compétences et activités	82
4. Organisation.....	82
B. Archives	82
1. Historique.....	82
2. Acquisition.....	83
<i>III. CONTENU ET STRUCTURE</i>	<i>83</i>
A. Contenu	83
B. Principes de sélection et d'élimination	83
C. Accroissements futurs	84
D. Mode de classement	84
<i>IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION.....</i>	<i>84</i>
A. Conditions d'accès et de reproduction	84
B. Langues et écriture des documents	84
C. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	84
<i>V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES.....</i>	<i>84</i>
A. Sources complémentaires.....	84
B. Bibliographie.....	85
<i>VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION.....</i>	<i>86</i>
<i>VII. ANNEXES</i>	<i>86</i>
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'Alimentation de l'actuel Brabant wallon.....	86
INVENTAIRE	89
<i>I. GÉNÉRALITÉS.....</i>	<i>89</i>
<i>II. DÉPARTEMENT ALIMENTATION</i>	<i>89</i>
<i>III. DÉPARTEMENT SECOURS</i>	<i>90</i>
A. Secours Ordinaires (Secours A).....	90
1. Soupes populaires.....	91
2. Repas scolaires.....	92
3. Restaurant économique	92
B. Secours Soutien (Secours B).....	92

C. Secours Chômage (Secours C).....	93
D. Secours Tuberculeux (Secours T)	93
E. Secours aux Réfugiés	93
F. Secours Médico-Pharmaceutiques	94
G. Secours Pension	94

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AÉLN, CLSA Rixensart (542-227)
Numéro de l'instrument : V006
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart
Dates: 1914-1920
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 95 n^{os} (0,9 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919 sera confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Similairement au CNSA et aux Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d'Alimentation avaient une mission double : secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles tracées par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux n'agissaient qu'en vertu d'une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquelles toutes leurs demandes devaient être soumises avant d'être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional aux fins de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements : le département des Secours c'est-à-dire un organisme de bienfaisance et d'autre part un service à caractère commercial s'occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours : les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privées de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d'aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d'œuvres d'alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d'alimentation, au magasin communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l'ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérât le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les bureaux du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart-Bourgeois étaient situés rue de la Station et ouverts au public trois jours par semaine. Ses membres (président, secrétaire, trésorier, etc.) étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l'Archiviste général du Royaume soucieux du sort de ces archives entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d'archivistes de l'État et de

représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³. Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées⁴. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d’inventoriage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contrainst l’élimination d’une part conséquente de ce vaste ensemble d’archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁵ fut détruite ainsi qu’une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant. Aussi, actuellement seules les archives des comités locaux qui s’étaient soustraits aux directives subsistent. Tel est le cas du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart dont les archives ne furent pas versées à Bruxelles mais conservées au sein des archives communales.

2. ACQUISITION

La commune de Rixensart a versé, en 1965, aux Archives générales du Royaume une partie de ses archives couvrant la période 1825 à 1930. Parmi ces documents, étaient inscrites des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de la commune. Les archives de la commune de Rixensart ont été, lors de l’ouverture des Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, transférées dans le nouveau dépôt compétent pour les archives du Brabant wallon. En 2010, les documents relatifs au Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart ont été extraits des archives communales afin de constituer un fonds indépendant.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart permettent d’appréhender l’ampleur des tâches dévolues aux différents Comités régionaux et locaux dans l’aide à la population durant la Première guerre mondiale. De plus, elles pallient la destruction des archives de la plupart des Comités locaux en offrant une vision de l’organisation de l’institution au niveau local. Grâce aux instructions et aux procès-verbaux des séances, il est possible de retracer l’organisation et la composition du Comité local de Rixensart. Les différentes listes-mères conservées tant pour le département alimentation que pour celui des secours offrent un aperçu du nombre de bénéficiaires et de précieux renseignements sur ceux-ci. Enfin, la comptabilité fournit d’innombrables éclaircissements quant à l’ampleur des frais engendrés pour l’organisation de ces aides.

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D’ÉLIMINATION

Nous n’avons aucun renseignement quant aux éventuelles éliminations subies par ce fonds.

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

⁴ Circulaire du 10 février 1920. Ce document porte la cote n° 9 du présent inventaire.

⁵ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n’est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart soient encore conservés au sein des archives de la commune.

D. MODE DE CLASSEMENT

Le classement adopté s’inspire de la structure administrative du CNSA qui fut reproduite au niveau provincial, régional et local. L’inventaire s’ouvre sur des pièces générales (correspondance, circulaires, instructions, etc.); leur succèdent les documents relatifs au département Alimentation puis ceux du département Secours. Une distinction a été opérée entre les différents secours : Secours A ou ordinaires ou alimentaires, Secours B ou Secours-Soutien, Secours C ou Secours-Chômage, Secours T ou Secours Tuberculeux, Secours aux réfugiés, Secours médico-pharmaceutiques et Secours-Pension.

IV. CONDITIONS D’ACCÈS ET D’UTILISATION

A. CONDITIONS D’ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l’État sont publiques et librement consultables en vertu de l’article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l’État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l’attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n’autorise la communication de l’identité des individus ou de toute information permettant d’identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s’ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l’État. Vous serez averti à l’écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites au sein de cet inventaire sont en français

C. CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s’impose.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart. Il s’agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l’Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de

la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province du Brabant unitaire.

Notons également que les Archives de l'État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d'alimentation de Corbais⁶, de Court-Saint-Étienne⁷, de Genval⁸, de Grez-Doiceau⁹, de Marilles¹⁰, d'Ohain¹¹, de Rosières¹² et de Tubize¹³.

B. BIBLIOGRAPHIE

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.

COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.

DE LANNOY C., *L'Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.

DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d'Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l'IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.

DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d'Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.

HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l'Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.

HENRY A., *L'œuvre du Comité National de Secours et d'Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.

JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l'Université catholique de Louvain, 2011.

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais*, Bruxelles, 2013 (V001).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne*, Bruxelles, 2013 (V002).

⁸ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval*, Bruxelles, 2013 (V003).

⁹ HENIN C. avec la collaboration de CORNET S., FAVACHE T., MINNOYE M., ROUCOU M. et VAN RYMENAM N., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau*, Bruxelles, 2013 (V004).

¹⁰ VAN EECKENRODE M., avec la collaboration de CASTAIGNE L. et PIROTTE K., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles*, Bruxelles, 2013 (V005).

¹¹ VAN EECKENRODE M., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain*, Bruxelles, 2014 (V009).

¹² HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières*, Bruxelles, 2013 (V007).

¹³ PLISNIER F., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize*, Bruxelles, 2013 (V008).

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve par Fabian Desmet au mois de juin 2010. L'inventaire a été rédigé par atherine Henin, chef de service aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, qui a également rédigé la description générale du fonds.

Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l'État : *Directives relatives au contenu et à la forme d'un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

VII. ANNEXES

LISTE DES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE L'ACTUEL BRABANT WALLON

COMITÉS RÉGIONAUX	COMITÉS LOCAUX
Comité régional de Braine-l'Alleud	Comité local de Braine-l'Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast
	Comité local de Rebecq-Rognon
	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
Comité régional de Genappe	Comité local de Baisy-Thy
	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val
	Comité local de Loupoigne
	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais
	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
	Comité local de Ways
Comité régional de Jodoigne	Comité local d'Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d'Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d'Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche

	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne
	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles
	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d’Opprebais
	Comité local d’Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais
	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d’Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d’Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
	Comité local de Thines
Comité régional de Perwez	Comité local de Virginal
	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d’Hévíllers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André
	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent
	Comité local d’Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thorembois-les-Béguines
	Comité local de Thorembois-Saint-Trond
	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de l’Écluse
	Comité local de Neerheylissem
	Comité local de Opheylissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
Comité régional de Wavre	Comité local d’Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain

	Comité local de Céroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux
	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont
	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne
	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d'Ohain
	Comité local d'Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

I. GÉNÉRALITÉS

1. Circulaires de l'Office de liquidation du Comité national de Secours et d'Alimentation, du Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement et du Gouverneur de la province de Brabant.
1919-1920. 1 chemise
2. Circulaire du Comité provincial des Œuvres de l'Enfance.
1919. 1 pièce
3. Instructions pour les Comités locaux de Secours et d'Alimentation de la province de Brabant.
s.d. 1 volume
4. Instructions générales du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart.
s.d. 1 volume
- 5-6. Procès-verbaux des réunions du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart.
7 mars 1915 – 19 mars 1916. 2 volumes
5. 7 mars 1915 – 28 novembre 1915.
6. 5 décembre 1915 – 19 mars 1916.
7. Documents concernant les membres du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart.
1916-1920. 1 chemise
8. Documents concernant les inspections et contrôles du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart.
1918-1919. 1 chemise
9. Circulaire du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant régissant la conservation des archives des comités régionaux et locaux.
10 février 1920. 1 pièce

II. DÉPARTEMENT ALIMENTATION

- 10-12. Journaux-matières.
février 1915 – mai 1919. 3 volumes
Tableau des ventes et des achats.
10. février 1915 – mars 1919.
11. août 1916 – avril 1919.
12. juin 1917 – mai 1919.
13. Livre-journal du magasin communal.
25 mai 1916 – 4 février 1917. 1 chemise

14. Compte du magasin local avec le magasin régional de Wavre.
février 1915 – septembre 1918. 1 volume
- 15-16. Relevés des factures du magasin régional de Wavre.
février 1915 – août 1918. 2 volumes
15. Factures blanches (alimentation humaine, ordinaire et agricole), février 1915 –
août 1918.
16. Factures roses (alimentation et œuvres) et bleues (réfugiés français), février 1917
– août 1918.

III. DÉPARTEMENT SECOURS

17. Brochure sur les principes généraux et les questions d’interprétation de la
Direction centrale des Secours.
1919. 1 volume
Cette brochure imprimée émane du Ministère de l’Industrie, du Travail et du Ravitaillement.
18. Circulaires et correspondance concernant le Département Secours.
septembre 1917 – juillet 1919. 1 chemise
Comprend majoritairement la correspondance échangée avec le Comité provincial de Brabant et le
Comité régional de Wavre.
19. Fiches de secours.
s.d. 1 chemise
Ces fiches détaillent la composition des ménages, les revenus et les différents secours perçus.
20. Déclarations de ressources.
1918. 1 chemise
Ces déclarations de ressources sont accompagnées de correspondance.
21. Liste des radiations et retenues suite au contrôle des 8 et 9 avril 1918.
avril 1918. 1 chemise
22. Frais généraux. Avis de subsides du Comité régional.
juin 1918 – juin 1919. 1 chemise
23. Liste-mère des secours supplémentaires (Secours belges).
1^{er} mars – 4 novembre 1917. 1 chemise
- 24-25. Comptes des différentes caisses.
juin 1916 – juillet 1919. 2 volumes
24. Secours A, Secours B, Caisse chômage, juin 1916 – septembre 1916.
25. Secours B, Secours évacués, Secours T, août 1918 – juillet 1919.

A. SECOURS ORDINAIRES (SECOURS A)

26. Règlement du Secours alimentaire.
1^{er} mai 1919. 1 volume
27. Règlement du Secours alimentaire émanant du Ministère de l’Industrie, du Travail
et du Ravitaillement.
1919. 1 volume
28. Circulaires et correspondance concernant les Secours alimentaires.
1919-1920. 1 chemise

29-30.	Secours A. Listes-mères. 4 mars 1915 – 5 novembre 1917.	2 volumes
29.	4 mars 1915 – 5 novembre 1917. Livre les noms des personnes assistées.	
30.	15 juin 1916 – 2 juin 1917 (2 ^e répartition).	
31-33.	Journaux-matières. janvier 1916 – janvier 1919.	3 volumes
31.	Alimentation des œuvres (soupe populaire, repas scolaire, rations supplémentaires), février 1917 – janvier 1919.	
32.	Alimentation des œuvres (soupe populaire, repas scolaire, rations supplémentaires), février 1917 – janvier 1919 Brouillon du précédent	
33.	Section agricole et évacués français, janvier 1916 – février 1918.	
--	Comptabilité du Secours aux nécessiteux autres que les secours chômage. 1914 – août 1919.	2 volumes
39.	État de caisse (1 ^{re} et 2 ^e répartitions), 1914-1916. Établi fin juin 1916 lors de la séparation des caisses des différentes sections du comité.	
34.	novembre 1917 – août 1919.	
35-43.	Comptabilité des Secours « Alimentation » novembre 1917 – août 1919.	7 chemises et 1 volume
35.	Livre de compte, novembre 1917 – juin 1919. Incomplet.	
36.	Livre des recettes et dépenses, février 1918 – août 1919.	1 volume
37.	Situation rectificative de la comptabilité, février 1918.	
38.	Clôtures par quinzaine, mars 1918 – décembre 1918.	
40.	Situation de caisse, novembre 1917 – juillet 1919 (= annexe II).	
41.	Situation de caisse, novembre 1917 – juillet 1919 (= annexe III). Ces documents sont dressés tous les 15 jours. Ils détaillent les subsides reçus du Comité national et détaillent les montants relatifs aux secourus locaux et aux évacués français.	
42.	Situation de caisse. Secourus belges, novembre 1917 – juin 1919 (= annexe I).	
43.	Situation de caisse. Évacués français, novembre 1917 – juin 1919 (= annexe I).	
44.	Secours alimentaire. Avis de subsides du Comité provincial. novembre 1917 – juin 1919.	1 chemise
45.	Secours Alimentaire. Statistiques. août 1919 – mai 1920.	1 chemise
46.	Secours Alimentaire. Mandats. 1919-1920.	1 chemise
47.	Situation de l'intervention locale. mars 1917 – mars 1918.	1 pièce
1. SOUPES POPULAIRES		
48.	Journal-matière de la soupe populaire. décembre 1918 – février 1919.	1 volume
49.	Comptes mensuels de la soupe populaire. novembre 1917 – avril 1919.	1 volume

50. Soupe populaire. Carnet des marchandises en magasin.
s.d.
Ce document est vierge. 1 volume
- 2. REPAS SCOLAIRES**
51. Journal-matière des repas scolaires.
mars 1917 – février 1919. 1 volume
52. Comptes mensuels des repas scolaires.
mars 1917 – mars 1919. 1 volume
Le service des repas scolaires a été créé le 13 mars 1917 et supprimé en février 1919.
53. Comptes des repas scolaires.
mars 1917 – juillet 1918. 1 pièce
54. Repas scolaires. Avis de subsides du Comité provincial.
février 1917 – janvier 1919. 1 chemise
- 3. RESTAURANT ÉCONOMIQUE**
55. Journal-matière.
juillet 1917 – janvier 1919 1 chemise
56. Comptes mensuels.
Juillet 1917 – mai 1919. 1 volume
57. Relevé de comptes.
juillet 1917 – mai 1918. 1 pièce
- B. SECOURS SOUTIEN (SECOURS B)**
58. « Règlements du Secours chômage ». 1919. 1 cahier
Imprimé.
59. Liste numérique des bénéficiaires du Secours B.
s.d. 1 pièce
60. Allocations de secours. Listes mères (familles des mobilisés et non-mobilisés).
5 mai 1918 – 16 novembre 1918. 1 volume
Comprend également les évacués de passage ainsi que les pensionnaires de l'Institut Sainte-Elisabeth et de l'Hospice d'Hénin-Liétard.
61. Renseignements rassemblés pour établir la liste mère.
août 1914 – novembre 1916. 1 volume
62. Liste des secours.
mars 1916 – février 1917. 1 volume
63. Formulaires comptables.
1918-1919. 1 chemise
64. Carnets d'identification.
s.d. 1 chemise

- 65-69. État des secours accordés aux familles privées de leur soutien.
24 janvier 1916 – 30 mars 1916. 5 chemises
65. 24 janvier 1916 – 6 février 1916.
66. 7 février 1916 – 20 février 1916.
67. 21 février 1916 – 2 mars 1916.
68. 3 mars 1916 – 16 mars 1916.
69. 17 mars 1916 – 30 mars 1916.
70. Avis de subsides du Comité provincial.
janvier 1918 – février 1919. 1 chemise

C. SECOURS CHÔMAGE (SECOURS C)

71. Correspondance et circulaires concernant la section chômage.
1919-1920. 1 chemise
72. Liste nominative des familles secourues (secours chômage et secours ordinaires).
28 janvier 1916 – 31 octobre 1917. 1 volume
73. Liste des chômeurs.
s.d. 1 chemise
74. Liste mère.
avril 1916 – octobre 1917. 1 chemise
- 75-78. Caisse chômage.
23 mai 1915 – 31 mai 1916. 4 volumes
Ces documents mentionnent les noms des chômeurs et les sommes payées.
75. 23 mai 1915 – 5 juin 1915.
76. 18 juin 1915 – 25 septembre 1915.
77. 8 octobre 1915 – 31 mai 1916.
78. s.d.

D. SECOURS TUBERCULEUX (SECOURS T)

79. Billets de sortie de l’Institut Saint-Élisabeth.
1918-1919. 1 chemise
80. Avis de subsides du Comité provincial pour les secours T (assistés locaux).
juillet 1917 – juillet 1919. 1 chemise

E. SECOURS AUX RÉFUGIÉS

81. Circulaires et formulaires concernant les secours aux réfugiés.
1917-1919 1 chemise
82. Circulaires du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant
relatives aux secours aux évacués.
1917-1919. 1 chemise
83. Correspondance entrante et sortante du Service des réfugiés.
1917-1919. 1 chemise
- 90-92. Listes des réfugiés.
1917-1919. 2 chemises et 1 volume

Ces listes mentionnent les compositions de famille, les dates de naissance, les professions, les domiciles avant l'évacuation ainsi que les adresses actuelles, et si les réfugiés bénéficient du Secours Soutien ou du Secours évacués.

90. État A des familles de mobilisés, s.d.
 91. 1917-1919.
 Concerne entre autres les pensionnaires de l'Hospice d'Hénin-Liétart.
- 86-89. État A (état des familles des mobilisés) et état B (état des familles des non-mobilisés).
 9 septembre 1917 – 1^{er} avril 1918. 4 volumes
86. 9 septembre 1917 – 1^{er} avril 1918.
 87. s.d.
 88. s.d.
 89. s.d.
92. Documents concernant les réfugiés et les évacués.
 1917-1918. 1 chemise
 Ces listes mentionnent les compositions de famille, les dates de naissance, les professions, les domiciles avant l'évacuation ainsi que les adresses actuelles, et si les réfugiés bénéficient du Secours Soutien ou du Secours évacués. Concernent également le premier et le deuxième arrivage, le contrôle, le rapatriement des réfugiés français ou encore les réfugiés décédés à Rixensart.
- 84-85. Listes mères des secours aux réfugiés français.
 mai 1917 – janvier 1919. 1 chemise et 1 volume
84. mai 1917 – mai 1918.
 85. octobre 1918 – janvier 1919. 1 volume
 Comprend un état des familles des mobilisés (État A) et un état des familles de non-mobilisés (état B).

F. SECOURS MÉDICO-PHARMACEUTIQUES

93. Circulaires et correspondance concernant les secours médicaux et pharmaceutiques.
 1919-1920. 1 chemise
94. Cartes vierges de vêtements et de secours médicaux et pharmaceutiques.
 s.d. 1 chemise

G. SECOURS PENSION

95. Circulaires, correspondance et formulaires relatifs au secours pension.
 1917-1919. 1 chemise

Numéro de l'instrument : V007

Inventaire des archives du
Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières
(1914-1921)

par

Catherine HENIN & Marie VAN EECKENRODE

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V007

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifié par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA de Rosières*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	99
I. IDENTIFICATION	99
II. CONTEXTE	99
A. Producteur d'archives	99
1. <i>Nom</i>	99
2. <i>Histoire</i>	99
3. <i>Compétences et activités</i>	100
4. <i>Organisation</i>	100
B. Archives	100
1. <i>Historique</i>	100
2. <i>Acquisition</i>	101
III. CONTENU ET STRUCTURE	101
A. Contenu	101
B. Principes de sélection et d'élimination	101
C. Accroissements futurs	101
D. Mode de classement	102
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	102
A. Conditions d'accès et de reproduction	102
B. Langues et écriture des documents	102
C. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	102
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES	102
A. Sources complémentaires	102
B. Bibliographie	103
VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	103
VII. ANNEXES	104
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'Alimentation de l'actuel Brabant wallon	104
INVENTAIRE	107
I. GÉNÉRALITÉS	107
II. DÉPARTEMENT ALIMENTATION	107
III. DÉPARTEMENT SECOURS	107
A. Secours Ordinaires (Secours A)	108
B. Secours Soutien (Secours B)	109
C. Secours Chômage (Secours C)	109
D. Secours aux évacués	109
E. Secours Médico-Pharmaceutiques	109

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AELN, CLSA Rosières (542-346)
Numéro de l'instrument : V007
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières.
Dates: 1914-1921
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 46 n^{os} (0,3 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919 sera confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Similairement au CNSA et aux Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d’Alimentation avaient une mission double : secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles tracées par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux n’agissaient qu’en vertu d’une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquelles toutes leurs demandes devaient être soumises avant d’être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional aux fins de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements : le département des Secours c’est-à-dire un organisme de bienfaisance et d’autre part un service à caractère commercial s’occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours : les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privées de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d’aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d’œuvres d’alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d’alimentation, au magasin communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l’ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérât le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les membres (président, secrétaire, trésorier, etc.) du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rosières étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l’Archiviste général du Royaume soucieux du sort de ces archives entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l’Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d’archivistes de l’État et de représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³.

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d’inventoriage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contrainst l’élimination d’une part conséquente de ce vaste ensemble d’archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁴ fut détruite ainsi qu’une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant. Aussi, actuellement seules les archives des comités locaux qui s’étaient soustraits aux directives subsistent. Tel est le cas du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rosières dont les archives ne furent pas versées à Bruxelles mais conservées au sein des archives communales.

2. ACQUISITION

La commune de Rosières a versé, en 1970 et en 2011, aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve une partie de ses archives couvrant la période 1796 à 1968. Parmi ces documents, étaient inscrites des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de la commune. En 2011, les documents relatifs au Comité local de Secours et d’Alimentation de Rosières ont été extraits des archives communales afin de constituer un fonds indépendant.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rosières très lacunaires permettent néanmoins d’appréhender la diversité des tâches dévolues aux différents Comités régionaux et locaux dans l’aide à la population durant la Première guerre mondiale. De plus, elles pallient la destruction des archives de la plupart des Comités locaux en offrant une vision de l’organisation de l’institution au niveau local. La série des instructions relatives à l’organisation des différents services permet de comprendre la hiérarchisation des différentes institutions impliquées dans la délivrance des secours. Contrairement à d’autres fonds de Comités locaux de Secours et d’Alimentation, celui de Rosières offre aux lecteurs une série pratiquement complète des fiches de secours permettant de retracer le profil des personnes nécessiteuses.

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D’ÉLIMINATION

Nous n’avons aucun renseignement quant aux éventuelles éliminations subies par ce fonds.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n’est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rosières soient encore conservés au sein des archives de la commune de Rixensart à laquelle elle a été rattachée lors de la fusion des communes en 1977.

⁴ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

D. MODE DE CLASSEMENT

Le classement adopté s'inspire de la structure administrative du CNSA qui fut reproduite au niveau provincial, régional et local. L'inventaire s'ouvre sur des pièces générales (correspondance, circulaires, instructions, etc.); leur succèdent les documents relatifs au département Alimentation puis ceux du département Secours. Une distinction a été opérée entre les différents secours : Secours A ou ordinaires ou alimentaires, Secours B ou Secours-Soutien, Secours C ou Secours-Chômage, Secours T ou Secours Tuberculeux, Secours aux réfugiés, Secours médico-pharmaceutiques et Secours-Pension.

IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l'État. Vous serez averti à l'écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites au sein de cet inventaire sont en français ou en allemand.

C. CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s'impose.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières. Il s'agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l'Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province du Brabant unitaire.

Notons également que les Archives de l'État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d'alimentation de Corbais⁵, de Court-Saint-Étienne⁶, de Genval⁷, de Grez-Doiceau⁸, de Marilles⁹, d'Ohain¹⁰, de Rixensart¹¹ et de Tubize¹².

B. BIBLIOGRAPHIE

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.

COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.

DE LANNOY C., *L'Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.

DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d'Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l'IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.

DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d'Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.

HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l'Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.

HENRY A., *L'œuvre du Comité National de Secours et d'Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.

JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l'Université catholique de Louvain, 2011.

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve par Fabian Desmet au mois d'août 2012. L'inventaire a été rédigé par Catherine

⁵ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Corbais*, Bruxelles, 2013 (V001).

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Court-Saint-Étienne*, Bruxelles, 2013 (V002).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Genval*, Bruxelles, 2013 (V003).

⁸ HENIN C. avec la collaboration de CORNET S., FAVACHE T., MINNOYE M., ROUCOU M. et VAN RYMENAM N., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Grez-Doiceau*, Bruxelles, 2013 (V004).

⁹ VAN EECKENRODE M., avec la collaboration de CASTAIGNE L. et PIROTTE K., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Marilles*, Bruxelles, 2013 (V005).

¹⁰ VAN EECKENRODE M., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain*, Bruxelles, 2014 (V009).

¹¹ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rixensart*, Bruxelles, 2013 (V006).

¹² PLISNIER F. *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize*, Bruxelles, 2013 (V008).

Henin, chef de service aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, qui a également rédigé la description générale du fonds.

Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l'État : *Directives relatives au contenu et à la forme d'un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

VII. ANNEXES

LISTE DES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D'ALIMENTATION DE L'ACTUEL BRABANT WALLON

COMITÉS RÉGIONAUX	COMITÉS LOCAUX
Comité régional de Braine-l'Alleud	Comité local de Braine-l'Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast
	Comité local de Rebecq-Rognon
	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
Comité régional de Genappe	Comité local de Baisy-Thy
	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val
	Comité local de Loupoigne
	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais
	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
	Comité local de Ways
Comité régional de Jodoigne	Comité local d'Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d'Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d'Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche
	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne
	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles

	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d’Opprebais
	Comité local d’Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais
	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d’Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d’Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
	Comité local de Thines
Comité régional de Perwez	Comité local de Virginal
	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d’Héviliers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André
	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent
	Comité local d’Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thoremuais-les-Béguines
	Comité local de Thoremuais-Saint-Trond
	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de l’Écluse
	Comité local de Neerheydissem
	Comité local de Opheydissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
Comité régional de Wavre	Comité local d’Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain
	Comité local de Céroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux
	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont

	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne
	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d'Ohain
	Comité local d'Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

I. GÉNÉRALITÉS

- | | | |
|-----|---|-----------|
| 1. | Correspondance adressée par le Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières au bourgmestre de la commune.
1915-1919. | 1 chemise |
| 41. | Arrêté de police décrétant le couvre-feu.
19 juillet 1916. | 1 pièce |
| 44. | Documents concernant les rapports de la commune avec la Société coopérative « Les magasins communaux de la province de Brabant ».
1916-1917. | 3 pièces |
| 2 | Documents concernant les inspections et contrôles du Comité local de Secours et d'Alimentation de Rosières.
1918-1920. | 1 chemise |
| 3. | Listes des secours.
1918. | 1 chemise |

II. DÉPARTEMENT ALIMENTATION

- | | | |
|-----|--|-----------|
| 46. | Recensement agricole. Répartition des cultures.
1917. | 1 chemise |
| 37. | Documents concernant les céréales, les pommes de terre et le tabac.
1915-1919. | 1 chemise |
| 42. | Lettre de la Kommandantur ordonnant au bourgmestre de Rosières de créer un espace de vente de viande de qualité inférieure.
1916. | 1 pièce |
| 43. | Documents concernant la répartition du sucre entre les habitants de la commune.
1916-1917. | 1 chemise |
| 40. | Documents concernant les combustibles.
1917-1918. | 1 chemise |
| 45. | Documents concernant l'approvisionnement en beurre.
1918. | 1 chemise |

III. DÉPARTEMENT SECOURS

- | | | |
|------|--|------------|
| 4-7. | Circulaires et correspondance concernant le département Secours.
1914-1921. | 4 chemises |
| 4. | Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, 1920-1921. | |
| 5. | Province de Brabant, 1914-1920. | |
| 6. | Comité provincial de Secours et d'Alimentation du Brabant, 1914-1919. | |

- | | | |
|--|---|------------|
| 7. | Comité régional de Secours et d'Alimentation de Wavre, 1915-1918. | |
| 8. | Organisation des Secours chômage et alimentaire de Rosières.
1919-1920. | 3 pièces |
| 9. | Carnets d'identification et feuilles de secours.
1919.
Ces fiches détaillent la composition des ménages, les revenus et les différents secours perçus.
Comprend également des déclarations de ressources | 1 liasse |
| 10. | Déclarations de ressources et feuilles de secours transmises au Comité provincial
de Brabant pour vérification.
1917-1920.
Ces déclarations de ressources sont accompagnées de correspondance. | 1 chemise |
| 11. | Dossier relatif aux indemnités allouées par le Ministère de l'Industrie, du Travail
et du Ravitaillement.
1920. | 1 chemise |
| A. SECOURS ORDINAIRES (SECOURS A) | | |
| 12-13. | « Règlement du Secours alimentaire ».
1 ^{er} mai 1919, 3 décembre 1919.
Imprimés édités par le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. | 2 pièces |
| 12. | 1 ^{er} mai 1919. | |
| 13. | 3 décembre 1919. | |
| 14-17. | Circulaires et correspondance concernant le Secours alimentaire.
1917-1921. | 4 chemises |
| 14. | Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, 1920-1921. | |
| 15. | Province de Brabant, 1919-1920. | |
| 16. | Comité provincial de Secours et d'Alimentation du Brabant, 1917-1919. | |
| 17. | Comité régional de Secours et d'Alimentation de Wavre, 1918. | |
| 18. | Liste des secours distribués aux belges.
1918-1919. | 1 pièce |
| 19. | Liste des secours distribués aux évacués français.
1918-1919. | 3 pièces |
| 20. | Liste des carnets distribués.
1918. | 1 chemise |
| 21. | Situation rectifiée de la comptabilité et de la caisse.
1918. | 3 pièces |
| 38. | Pièces concernant l'œuvre de la soupe.
1917. | 3 pièces |
| 39. | Pièces concernant les repas scolaires.
1918. | 3 pièces |

B. SECOURS SOUTIEN (SECOURS B)

22. Circulaires du Comité provincial de Secours et d'Alimentation du Brabant concernant le Secours B (indemnités aux veuves de militaires).
1919. 1 chemise
23. Circulaires du Comité provincial des Œuvres de l'Enfance de l'œuvre nationale des Orphelins de la Guerre.
1919. 1 chemise

C. SECOURS CHÔMAGE (SECOURS C)

24. « Principes généraux et questions d'interprétation ».
1919. 1 volume
Imprimé édité par le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.
25. « Règlement du Secours chômage ».
29 juin 1919. 1 volume
Imprimé édité par le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.
- 26-28. Circulaires et correspondance concernant le Secours chômage.
1917-1921. 3 chemises
26. Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, 1919-1921.
27. Province de Brabant, 1919-1920.
28. Comité provincial de Secours et d'Alimentation du Brabant, 1917-1919.
29. Documents concernant les indemnités du personnel du service Secours chômage.
1919-1920. 1 chemise
30. Profil professionnel des bénéficiaires du Secours chômage.
24 février 1919. 1 pièce
31. Circulaire relative à l'organisation des bourses du travail.
7 mars 1919. 1 chemise
32. Fiches de signalement individuelles des chômeurs inscrits à la bourse du travail de Wavre.
s.d. 1 chemise

D. SECOURS AUX ÉVACUÉS

33. Circulaires et formulaires concernant les secours aux évacués.
1918-1921 1 chemise
34. Circulaires et relevé des familles françaises bénéficiant du supplément d'allocations militaires.
1919. 1 chemise

E. SECOURS MÉDICO-PHARMACEUTIQUES

35. Circulaires et correspondance concernant les secours médicaux et pharmaceutiques.
1919-1921. 1 chemise
36. Liste des bénéficiaires de l'assistance médicale.
15 juin 1919. 1 pièce

Numéro de l'instrument : V008

Inventaire des archives du
Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize
(1916-1919)

par

Flore PLISNIER

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V008

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifié par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA de Tubize*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS.....	115
I. IDENTIFICATION	115
II. CONTEXTE	115
A. Producteur d'archives	115
1. <i>Nom</i>	115
2. <i>Histoire</i>	115
3. <i>Compétences et activités</i>	115
4. <i>Organisation</i>	116
B. Archives	116
1. <i>Historique</i>	116
2. <i>Acquisition</i>	117
III. CONTENU ET STRUCTURE	117
A. Contenu	117
B. Principes de sélection et d'élimination	117
C. Accroissements futurs	117
D. Mode de classement	117
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	117
A. Conditions d'accès et de reproduction	117
B. Langues et écriture des documents	118
C. Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	118
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIE	118
A. Sources complémentaires	118
B. Bibliographie	118
VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	119
VII. ANNEXES	119
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'Alimentation de l'actuel Brabant wallon	119
INVENTAIRE	122
I. GÉNÉRALITÉS	122
II. DÉPARTEMENT ALIMENTATION	122
III. DÉPARTEMENT SECOURS	122

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AÉLN, CLSA Tubize (542-238)
Numéro de l'instrument: V008
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize
Dates: 1916-1919
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 15 n^{os} (1,5 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation de Tubize.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919 sera confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Similairement au CNSA et aux Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d'Alimentation avaient une mission double: secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles tracées par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

n’agissaient qu’en vertu d’une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquelles toutes leurs demandes devaient être soumises avant d’être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional aux fins de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements: le département des Secours c’est-à-dire un organisme de bienfaisance et d’autre part un service à caractère commercial s’occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours: les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privé de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d’aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d’œuvres d’alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d’alimentation communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l’ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérait le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les membres (président, secrétaire, trésorier, etc.) du Comité local de Secours et d’Alimentation de Tubize étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l’Archiviste général du Royaume soucieux du sort de ces archives entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l’Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d’archivistes de l’État et de représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³. Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées⁴. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

⁴ Circulaire du 10 février 1920.

septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d’inventoriage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contraignait l’élimination d’une part conséquente de ce vaste ensemble d’archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁵ fut détruite ainsi qu’une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant.

2. ACQUISITION

Les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Tubize ont échappé à la destruction évoquée précédemment. Elles étaient conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles et ont été, lors de l’ouverture des Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, transférées dans le nouveau dépôt compétent pour les archives du Brabant wallon.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Tubize permettent d’appréhender l’ampleur des tâches dévolues aux différents Comités régionaux et locaux dans l’aide à la population durant la Première guerre mondiale. De plus, elles pallient la destruction des archives de la plupart des Comités locaux en offrant une vision de l’organisation de l’institution au niveau local.

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D’ÉLIMINATION

Nous n’avons aucun renseignement quant aux éventuelles éliminations subies par ce fonds.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n’est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d’Alimentation de Tubize soient encore conservés au sein des archives de la commune.

D. MODE DE CLASSEMENT

Le classement adopté s’inspire de la structure administrative du CNSA qui fut reproduite au niveau provincial, régional et local. L’inventaire s’ouvre sur des pièces générales (comptabilité globale du Comité); leur succèdent les documents relatifs au département Alimentation puis ceux du département Secours.

IV. CONDITIONS D’ACCÈS ET D’UTILISATION

A. CONDITIONS D’ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l’État sont publiques et librement consultables en vertu de l’article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l’État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l’attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n’autorise la communication de l’identité des individus ou de toute information permettant d’identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s’ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

⁵ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l’État. Vous serez averti à l’écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites au sein de cet inventaire sont en français.

C. CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s’impose.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIE

A. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Tubize. Il s’agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l’Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l’État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province de Brabant.

Notons également que les Archives de l’État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d’alimentation de Corbais⁶, de Court-Saint-Étienne⁷, de Genval⁸, de Grez-Doiceau⁹, de Marilles¹⁰, d’Ohain¹¹, de Rixensart¹² et de Rosières¹³.

B. BIBLIOGRAPHIE

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.

AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Corbais*, Bruxelles, 2013 (V001).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Court-Saint-Étienne*, Bruxelles, 2013 (V002).

⁸ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Genval*, Bruxelles, 2013 (V003).

⁹ HENIN C. avec la collaboration de CORNET S., FAVACHE T., MINNOYE M., ROUCOU M. et VAN RYMENAM N., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Grez-Doiceau*, Bruxelles, Bruxelles, 2013 (V004).

¹⁰ VAN EECKENRODE M., avec la collaboration de CASTAIGNE L. et PIROTTE K., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Marilles (1916-1921)*, Bruxelles, 2013 (V005).

¹¹ VAN EECKENRODE M., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation d’Ohain*, Bruxelles, 2014 (V009).

¹² HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart*, Bruxelles, 2013 (V006).

¹³ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rosières*, Bruxelles, 2013 (V007).

- COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.
- DE LANNOY C., *L’Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.
- DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d’Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l’IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.
- DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d’Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.
- HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l’Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.
- HENRY A., *L’œuvre du Comité National de Secours et d’Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.
- JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d’alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l’Université catholique de Louvain, 2011.

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve par Sébastien Lemaire au mois de novembre 2010. L’inventaire a été rédigé par Flore Plisnier, assistante aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, qui a également écrit la description générale du fonds.

Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l’État: *Directives relatives au contenu et à la forme d’un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

VII. ANNEXES

LISTE DES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D’ALIMENTATION DE L’ACTUEL BRABANT WALLON

COMITÉS RÉGIONAUX	COMITÉS LOCAUX
Comité régional de Braine-l’Alleud	Comité local de Braine-l’Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast
	Comité local de Rebecq-Rognon
	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
Comité régional de Genappe	Comité local de Baisy-Thy
	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val

	Comité local de Loupoigne
	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais
	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
	Comité local de Ways
Comité régional de Jodoigne	Comité local d'Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d'Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d'Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche
	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne
	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles
	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d'Opprebais
	Comité local d'Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais
	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d'Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d'Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
	Comité local de Thines
	Comité local de Virginal
Comité régional de Perwez	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d'Hévillers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André
	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent

	Comité local d'Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thorembais-les-Béguines
	Comité local de Thorembais-Saint-Trond
	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de l'Écluse
	Comité local de Neerheydissem
	Comité local de Opheydissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
Comité régional de Wavre	Comité local d'Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain
	Comité local de Céroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux
	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont
	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne
	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d'Ohain
	Comité local d'Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

I. GÉNÉRALITÉS

1. Grand-livre.
1917-1918. 1 volume
Ce volume reprend la comptabilité générale de l'ensemble des sections du Comité local de Secours.
2. Pièces comptables.
1916-1917 et s.d. 5 pièces

II. DÉPARTEMENT ALIMENTATION

- 3-4. Journaux-matières.
4 mars 1916 – 13 juillet 1919. 2 volumes
3. 4 mars 1916 – 31 décembre 1918.
4. 1^{er} janvier 1919 – 13 juillet 1919.
5. Minutes des relevés mensuels des aliments.
1^{er} avril 1917 – 30 avril 1919. 1 volume
- 6-9. Grands-livres.
1^{er} février 1918 – 23 juin 1919. 4 volumes
6. Farine et Levure.
1^{er} février 1918 – 23 juin 1919.
7. Lard-Riz-Saindoux.
1^{er} février 1918 – 6 juin 1919.
8. Aliments divers (A à F).
1^{er} février 1918 – 4 juin 1919.
9. Aliments divers (A à F).
1^{er} février 1918 – 23 juin 1919.
10. Livre de caisse du compte vidange.
8 avril 1918 – 6 juin 1919. 1 volume

III. DÉPARTEMENT SECOURS

- 11-14. Livres de caisse (soupe populaire, repas scolaires, restaurants économiques, secours T ou secours aux tuberculeux, magasin, œuvres, cantines maternelles, débiles, secours alimentaire, secours des familles de soldats, secours B).
5 mars 1917 – 30 septembre 1919. 4 volumes
11. 5 mars 1917 – 23 mars 1918.
12. 23 mars 1918 – 15 juin 1918 et 1^{er} juillet 1918 – 2 août 1919.
La deuxième partie du volume est consacrée au compte des frais généraux des secours, du jardin et des conserves.
13. 16 juin 1918 – 25 janvier 1919.
14. 29 décembre 1918 – 30 septembre 1919.

- | | | |
|-----|---|----------|
| 15. | Reçus du paiement des primes de clôture.
4 octobre 1919. | 1 liasse |
|-----|---|----------|

Numéro de l'instrument : V009

Inventaire des archives du
Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain
(1916)

par

Marie VAN ECKENRODE

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

V009

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions en matière de consultation

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l'État sont publiques et librement consultables en vertu de l'article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifié par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l'État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n'autorise la communication de l'identité des individus ou de toute information permettant d'identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s'ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain*, n° (cote de l'article).

Abrégé : AÉLN, *CLSA d'Ohain*, n°

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	129
I. IDENTIFICATION	129
II. CONTEXTE	129
A. Producteur d'archives	129
1. <i>Nom</i>	129
2. <i>Histoire</i>	129
3. <i>Compétences et activités</i>	130
4. <i>Organisation</i>	130
B. Archives	131
1. <i>Historique</i>	131
2. <i>Acquisition</i>	131
III. CONTENU ET STRUCTURE	131
A. Contenu	131
B. Principes de sélection et d'élimination	131
C. Accroissements futurs	132
IV. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION	132
A. Conditions d'accès et de reproduction	132
B. Langues et écriture des documents	132
C. Sources complémentaires	132
D. Bibliographie	133
V. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	133
VI. ANNEXES	134
Liste des Comités régionaux et locaux de Secours et d'Alimentation de l'actuel Brabant wallon	134
INVENTAIRE	137

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AÉLN, CLSA Ohain (542-335)
Numéro de l'instrument : V009
Intitulé: Archives du Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain
Dates: 1916
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 1 n° (0,1 m.l.)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Comité local de Secours et d'Alimentation d'Ohain.

2. HISTOIRE

Dès la fin août 1914, un Comité central de Secours et d'Alimentation était créé à Bruxelles dans le but d'aider la population de la capitale. Rapidement, ce comité s'adjoignit des représentants des différentes provinces pour former, le 29 octobre 1914, le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) auquel furent confiés le ravitaillement des populations civiles et l'aide aux nécessiteux. Dix comités provinciaux chargés d'appliquer les directives du CNSA dans l'ensemble du pays furent érigés dans les chefs-lieux des provinces¹. Le 7 novembre 1914, le Comité provincial du Brabant placé sous la présidence de Charles Janssen, président de la députation permanente de la province, était créé². Ce Comité provincial s'appuya sur un réseau de dix-neuf Comités régionaux et de trois cent trente-neuf Comités locaux dispersés dans le Brabant. Le 1^{er} janvier 1919, le CNSA remit la direction de ses affaires au Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. La liquidation du CNSA, entamée dès le 30 juin 1919, est confiée à un Office de liquidation qui officiera jusqu'en 1929. Le Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant et les différents Comités locaux cessèrent leurs activités à la fin de l'été 1920.

¹ L'agglomération bruxelloise avait été considérée comme une province distincte. AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d'Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.11 et ss.

² AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation pour le Brabant*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009, p.7-8.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Comme le CNSA et les Comités provinciaux, les Comités locaux de Secours et d’Alimentation avaient une mission double : secourir les nécessiteux de leur commune au moyen de subsides suivant les règles définies par le Comité provincial et fournir à la population civile les aliments importés par le Comité National. Les Comités locaux n’agissaient qu’en vertu d’une délégation du Comité provincial et devaient se conformer aux règlements et instructions de celui-ci. Ils étaient, en outre, placés sous la surveillance des Comités régionaux auxquelles toutes leurs demandes devaient être soumises avant d’être transmises au Comité provincial. Des inspecteurs étaient délégués par le Comité National, le Comité provincial et le Comité régional afin de contrôler la gestion des Comités locaux.

4. ORGANISATION

Chaque Comité local devait comprendre deux départements : le département des Secours, c’est-à-dire un organisme de bienfaisance, et d’autre part un service à caractère commercial s’occupant de la vente et de la répartition des denrées, le département Alimentation.

Le département Secours dispensait différents types de secours : les secours ordinaires (Secours A), les secours aux familles que la guerre avait privées de leur soutien (Secours B), les secours-chômage (Secours C) ainsi que des secours extraordinaires. La distribution gratuite d’aliments de première nécessité (soupe, pain, farine, pommes de terres, etc.) aux familles mais aussi la mise en place d’œuvres d’alimentation populaire telles la soupe populaire, les repas scolaires et le restaurant économique constituaient les Secours ordinaires (Secours A). Ces secours alimentaires (Secours A) étaient alloués sous forme de carnets de crédits valables au magasin d’alimentation, au magasin communal, pour le paiement de la soupe et à la boucherie communale. Les secours aux familles privées de leur soutien par suite de guerre étaient appelés Secours B ou Secours-soutien et étaient destinés tant aux familles nécessiteuses de militaires belges que de militaires français résidant en Belgique. Les Secours A et B étaient acquittés par quinzaine. Les Secours aux chômeurs (Secours C) étaient fixés selon les besoins et ressources de l’ensemble des personnes vivant sous le même toit sur base de déclarations. Enfin, différents types de secours extraordinaires existaient : les secours en vêtements, aux orphelins de guerre, aux prisonniers de guerre, aux invalides de guerre, aux artistes, aux étrangers, aux évacués français, etc. Le département Alimentation gérât le magasin des vivres et veillait à la vente et à la répartition des denrées destinées à la population civile de la commune. Tout ménage se ravitaillant au magasin devait être détenteur de cartes détaillant la nature et les quantités de denrées nécessaires.

Les membres du Comité local de Secours et d’Alimentation d’Ohain (président, secrétaire, trésorier, etc.) étaient nommés par le Comité Provincial, sur proposition des Comités régionaux. La même procédure régissait la démission et la révocation des membres.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Avant la mise en liquidation du CNSA, l’Archiviste général du Royaume, soucieux du sort de ces archives, entama des négociations avec le Comité et le Ministère de l’Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Une commission mixte composée d’archivistes de l’État et de représentants du CNSA fut érigée afin de déterminer les documents devant être conservés³. Une circulaire du Comité provincial de Brabant informa les comités régionaux et locaux de son ressort des dispositions adoptées⁴. Les différents comités devaient transmettre leurs archives à Bruxelles, dans des locaux du Palais de justice. Les documents devaient être placés dans des boîtes portant des mentions explicites de leur contenu et des bordereaux de versement devaient être dressés. Ainsi furent versées les archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant, de quatre comités régionaux brabançons et de septante-cinq comités locaux. Malgré le travail d’inventariage de ces fonds par différents archivistes dans la décennie qui suivit leur versement, le criant manque de place contraint à l’élimination d’une part conséquente de ce vaste ensemble d’archives dès 1955. La totalité des archives des comités régionaux et locaux⁵ fut détruite ainsi qu’une grande partie de celles du Comité provincial pour le Brabant. Ainsi, seules les archives des comités locaux qui s’étaient soustraits aux directives subsistent-elles actuellement. Tel est le cas du Comité local de Secours et d’Alimentation d’Ohain, dont les archives ne furent pas versées à Bruxelles mais conservées au sein des archives communales.

2. ACQUISITION

La commune d’Ohain a versé, en 1967, aux Archives générales du Royaume une partie de ses archives couvrant la période 1807 à 1930. Parmi ces documents, était inscrit un registre du Comité local de Secours et d’Alimentation de la commune. Les archives de la commune d’Ohain ont été, lors de l’ouverture des Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, transférées dans le nouveau dépôt compétent pour les archives du Brabant wallon. En 2012, le document relatif au Comité local de Secours et d’Alimentation a été extrait des archives communales afin de constituer un fonds indépendant.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Seul un registre comptable du Comité local de Secours et d’Alimentation d’Ohain a été conservé.

B. PRINCIPES DE SELECTION ET D’ELIMINATION

Nous n’avons aucun renseignement quant aux éventuelles éliminations subies par ce fonds.

³ AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation*, (Archives générales du Royaume, Inventaires, 446), Bruxelles, 2009, p.15 et ss.

⁴ Circulaire du 10 février 1920. Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, *Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart*, n°9.

⁵ Il ne reste pour ces comités régionaux et locaux que les inventaires dressés avant leur destruction.

C. ACCROISSEMENTS FUTURS

Il n’est pas exclu que certains documents du Comité local de Secours et d’Alimentation d’Ohain soient encore conservés au sein des archives de la commune de Lasne à laquelle Ohain a été rattachée lors de la fusion des communes en 1977.

IV. CONDITIONS D’ACCES ET D’UTILISATION

A. CONDITIONS D’ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Les archives de plus de 30 ans versées aux Archives de l’État sont publiques et librement consultables en vertu de l’article 3 de la loi du 24 juin 1955 sur les archives modifiées par la loi du 6 mai 2009, dans les conditions établies par le règlement en vigueur dans les salles de lecture des Archives générales du Royaume et des Archives de l’État dans les provinces. Toutefois, nous attirons l’attention des chercheurs sur le fait que la législation sur la protection de la vie privée n’autorise la communication de l’identité des individus ou de toute information permettant d’identifier une personne que si les faits sont déjà connus du public, par exemple par voie de presse, ou si les intéressés sont décédés, ou s’ils ont donné leur accord préalable à la publication de leur nom.

La reproduction des actes de plus de 30 ans est en principe libre mais est soumise au tarif et au règlement en vigueur aux Archives de l’État. Vous serez averti à l’écran lors de la commande si un document ne peut pas être reproduit.

B. LANGUES ET ECRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces décrites dans cet inventaire sont en français.

C. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Certains fonds permettent de compléter les archives du Comité local de Secours et d’Alimentation d’Ohain. Il s’agit en premier lieu des archives du CNSA et du Comité provincial de Secours et l’Alimentation pour le Brabant, conservées aux Archives générales du Royaume et récemment ouvertes à la recherche. Ces fonds peuvent également être complétés par la consultation de dossiers relatifs au ravitaillement des villes et communes de la province pendant la première occupation allemande et conservés aux Archives de l’État à Bruxelles (Anderlecht) au sein des archives de la province du Brabant unitaire.

Notons également que les Archives de l’État à Louvain-la Neuve disposent des archives des Comités locaux de secours et d’alimentation de Corbais⁶, Court-Saint-Étienne⁷, de Genval⁸, de Grez-Doiceau⁹, de Marilles¹⁰, de Rixensart¹¹, de Rosières¹² et de Tubize¹³.

⁶ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Corbais*, Bruxelles, 2013 (V001).

⁷ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Court-Saint-Étienne*, Bruxelles, 2013 (V002).

⁸ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Genval*, Bruxelles, 2013 (V003).

D. BIBLIOGRAPHIE

- AMARA M., *Inventaire des archives du Comité national de Secours et d’Alimentation* (AGR. Inventaires, 446), Bruxelles, 2009.
- AMARA M., *Inventaire des archives du Comité provincial de Secours et d’Alimentation pour le Brabant* (Archives générales du Royaume, Inventaires, 447), Bruxelles, 2009.
- COSEMANS A., BOURMANNE A. et TALLIER P.-A., *Inventaire des archives de la Commission for Relief in Belgium et du Comité Hispano-Néerlandais* (AGR. Instruments de recherches à tirage limité, 535), Bruxelles, 2000.
- DE LANNOY C., *L’Alimentation de la Belgique par le Comité National. Novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.
- DELHALLE S., *Le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d’Alimentation pendant la Grande Guerre*, dans *Analyse de l’IHOES*, n°107, décembre 2012, p. 1-5.
- DELVAUX A.-C., *Inventaire des archives du Comité de Secours et d’Alimentation de la province de Liège* (AÉL. Inventaire, n°117), Bruxelles, 2011.
- HENRY A., *Le Comité National. Sa fondation, son statut, son fonctionnement*, dans ID. (éd.), *Études sur l’Occupation allemande en Belgique*, Bruxelles, 1920, p. 247-462.
- HENRY A., *L’œuvre du Comité National de Secours et d’Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.
- JACOT A.-S., *Le comité national de secours et d’alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire inédit de l’Université catholique de Louvain, 2011.

V. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Le travail de conditionnement du présent fonds a été réalisé aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve par Stéphane Vanleynseele au mois de février 2014. L’inventaire a été rédigé par Marie Van Eeckenrode, attachée scientifique aux Archives de l’État à Louvain-la-Neuve, qui a également rédigé la description générale du fonds.

Le présent inventaire a été élaboré conformément aux directives, recommandations et conseils en vigueur aux Archives de l’État : *Directives relatives au contenu et à la forme d’un inventaire*, Bruxelles, juin 2008.

⁹ HENIN C. avec la collaboration de CORNET S., FAVACHE T., MINNOYE M., ROUCOU M. et VAN RYMENAM N., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Grez-Doiceau*, Bruxelles, 2013 (V004).

¹⁰ VAN EECKENRODE M., avec la collaboration de CASTAIGNE L. et PIROTTE K., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Marilles*, Bruxelles, 2013 (V005).

¹¹ HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rixensart*, Bruxelles, 2013 (V006).

¹² HENIN C., *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Rosières*, Bruxelles, 2013 (V007).

¹³ PLISNIER F. *Inventaire des archives du Comité local de Secours et d’Alimentation de Tubize*, Bruxelles, 2013 (V008).

VI. ANNEXES**LISTE DES COMITES REGIONAUX ET LOCAUX DE SECOURS ET D’ALIMENTATION DE L’ACTUEL BRABANT WALLON**

COMITES REGIONAUX	COMITES LOCAUX
Comité régional de Braine-l’Alleud	Comité local de Braine-l’Alleud
	Comité local de Braine-le-Château
	Comité local de Clabecq
	Comité local de Oisquercq
	Comité local de Plancenoit
	Comité local de Quenast
	Comité local de Rebecq-Rognon
	Comité local de Tubize
	Comité local de Waterloo
	Comité local de Wauthier-Braine
Comité régional de Genappe	Comité local de Baisy-Thy
	Comité local de Bousval
	Comité local de Genappe
	Comité local de Glabais
	Comité local de Houtain-le-Val
	Comité local de Loupoigne
	Comité local de Maransart
	Comité local de Marbais
	Comité local de Sart-Dames-Avelines
	Comité local de Tilly
	Comité local de Vieux-Genappe
	Comité local de Villers-la-Ville
	Comité local de Ways
Comité régional de Jodoigne	Comité local d’Autre-Église
	Comité local de Bomal
	Comité local de Dongelberg
	Comité local d’Énines
	Comité local de Folx-les-Caves
	Comité local de Glimes
	Comité local de Huppaye
	Comité local d’Incourt
	Comité local de Jandrain-Jandrenouille
	Comité local de Jauche
	Comité local de Jauchelette
	Comité local de Jodoigne
	Comité local de Jodoigne-Souveraine
	Comité local de Lathuy
	Comité local de Longueville
	Comité local de Marilles
	Comité local de Melin
	Comité local de Noduwez
	Comité local d’Opprebais
	Comité local d’Orp-le-Grand
	Comité local de Piétrain
	Comité local de Piétrebais

	Comité local de Ramillies-Offus
	Comité local de Roux-Miroir
	Comité local de Saint-Jean-Geest
	Comité local de Saint-Rémy-Geest
Comité régional de Louvain (Leuven)	Comité local de Beauvechain
	Comité local d’Hamme-Mille
	Comité local de Nodebais
	Comité local de Tourinnes-la-Grosse
Comité régional de Nivelles	Comité local de Baulers
	Comité local de Bornival
	Comité local de Haut-Ittre
	Comité local d’Ittre
	Comité local de Lillois
	Comité local de Monstreux
	Comité local de Nivelles
	Comité local de Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
	Comité local de Thines
Comité régional de Perwez	Comité local de Virginal
	Comité local de Chastre-Villeroux-Blanmont
	Comité local de Corbais
	Comité local de Cortil-Noirmont
	Comité local de Geest-Gérompont-Petit-Rosières
	Comité local de Grand-Rosière
	Comité local d’Héviliers
	Comité local de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne
	Comité local de Mont-Saint-André
	Comité local de Mont-Saint-Guibert
	Comité local de Nil-Saint-Vincent
	Comité local d’Orbais
	Comité local de Perwez
	Comité local de Saint-Géry
	Comité local de Thoremuais-les-Béguines
	Comité local de Thoremuais-Saint-Trond
	Comité local de Tourinnes-Saint-Lambert
	Comité local de Walhain-Saint-Paul
Comité régional de Tirlemont-Glabbeek	Comité local de l’Écluse
	Comité local de Neerheylissem
	Comité local de Opheylissem
	Comité local de Zétrud-Lumay
Comité régional de Wavre	Comité local d’Archennes
	Comité local de Bierges
	Comité local de Bonlez
	Comité local de Bossut-Gottechain
	Comité local de Cérroux-Mousty
	Comité local de Chaumont-Gistoux
	Comité local de Corroy-le-Grand
	Comité local de Couture-Saint-Germain
	Comité local de Court-Saint-Étienne
	Comité local de Dion-le-Mont
	Comité local de Dion-le-Val
	Comité local de Gentinnes
	Comité local de Genval
	Comité local de Grez-Doiceau
	Comité local de La Hulpe
	Comité local de Lasne

	Comité local de Limal
	Comité local de Limelette
	Comité local de Mellery
	Comité local de Néthen
	Comité local d’Ohain
	Comité local d’Ottignies
	Comité local de Rixensart
	Comité local de Rosières
	Comité local de Wavre

INVENTAIRE

1. Liste des secours particuliers versés aux familles ayant perdu leur soutien par suite de guerre (Secours B).
1916. 1 volume



ISBN 978-90-5746-737-0

